



SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Du 16 juin 2026

Date de la convocation : 12 juin 2026

Nombre des membres :

Élus : 13

En activité : 13

Présents : 10

Étaient présents :

Madame Clémence POUGET, Présidente du C.C.A.S.

Mesdames Ouidade BOOG BOOG, Isabelle SCHMISSER, Bénédicte GUERDER, Monique NICOLI, Nadine SCHMIT.

Messieurs Maxime SANSALONE, Pascal GRIMMER, Jean TRUTT, Alain THÉOBALD.

Était excusée :

Madame Muriel FRANCK.

Avait donné procuration :

Monsieur Pierre GRUNEWALD à Madame la Présidente.

Était absent non excusé :

Monsieur Cyril ROUVELIN.

Point n° 2 : AIDE SOCIALE FACULTATIVE – BILAN 2025 ET VALIDATION DU REGLEMENT 2026

Madame Clémence POUGET, Présidente du Conseil d'administration présente le point.

Le bilan de l'aide sociale facultative permet d'apporter un éclairage sur le fonctionnement du cadre réglementaire, sur la réalité sociale de la population, sur le partenariat avec les acteurs du territoire et de proposer d'éventuelles modifications.

Au regard du bilan 2025, il n'y a pas lieu d'effectuer de modifications pour l'année 2026.

Au vu du renouvellement des membres du Conseil d'administration, il est proposé d'approuver le règlement 2026 et de le reconduire à l'identique de l'année 2025.

Après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité des votes :

- Approuve le règlement de l'Aide Sociale Facultative à compter du 17 juin 2026.

La Présidente du C.C.A.S.,



Clémence POUGET
Maire de YUTZ
2^{ème} Vice-Présidente de Thionville Fensch Agglomération

2025		
Nombre de permanences sociales (Au maximum 4 RDV par permanence) Des RDV ont également été programmés hors permanence pour assurer le suivi des situations	73 soit 179 personnes vues 198 RDV	
Nombre de commissions sociales	51	
Nombre de dossiers étudiés	211	
Nombre de familles différentes	173	
Composition familiale :	173	
- Isolé	75	
- Isolé avec enfants	50	
- Couple	9	
- Couple avec enfants	39	
Origine géographique :	173	
- Haute Yutz	23	
- QPV	54	
- Basse Yutz	73	
- Cité	23	
Origine de la demande :	173	
- CCAS	73	
- Département	72	
- Autres organismes	28	
Nombre d'accord par thème :	175	24 667,80 €
- Alimentaire	149	21 360 € (aides non retirées 2 610 €)
- Loyer	3	571,95 €
- Energie	9	2 848,56 €
- Eau	3	450 €
- ALSH / loisirs / classes transplantées / Périscolaire	7	470,89 €
- Expertise psychiatrique /santé	3	576,40 €
- Obsèques / Urgence	1	1 000 €
- Secours équipement maison	0	0
- Secours nettoyage	0	0
- Secours mobilité	0	0
- Secours appareillage	0	0
Nombre de refus	36	
Motifs du refus :	25	
- Reste à vivre suffisant	1	
- Mauvaise foi	1	
- Présence de moins de 3 mois sur la commune	1	
- Consommation énergie non gérée	2	
- Démarches non effectuées	1	
- Préconisations	1	
- Aucune démarche probante	1	
- Sanction	1	
- Secours autres	2	
- Choix personnels		
Orientations / Préconisations :	86	
- Associations caritatives	6	
- Les P'tits loups	6	
- Mission locale	22	
- ProxiJob : RDV fixés		
9 personnes ne sont pas venues au RDV		

- Point Conseil Budget/dossier de surendettement - Réduire les charges non obligatoires	fixé 11 17
Difficultés des usagers accompagnés / constats :	< Accès aux droits : lourdeurs des procédures – précarité numérique < Accès aux institutions : éloignement des institutions - horaires d'ouverture – démarches en ligne < Délais d'instruction pour l'ouverture des droits< Suspension des droits : manque de démarches probantes – non actualisation des dossiers en ligne – déclaration non faite dans les délais – non-respect des obligations < Mauvaise gestion du budget < La précarité financière engendre une rupture du paiement du loyer d'où constitution d'un impayé locatif élevé. Pas de sollicitation des services sociaux dès les premiers mois d'impayé – les bailleurs n'accompagnent leurs locataires avant 3 mois de dette – orientation en contentieux < Difficultés psychiatriques – difficultés de prise en charge (délais d'attente pour un RDV – absence de professionnels de santé) – absence et rupture du parcours de soin < Addictions (alcool, tabagisme, jeux, écran et achats compulsifs) < Isolement – repli sur soi – impossibilité psychologique de sortir de chez soi pouvant entraîner des difficultés de gestion du logement. < Accès à l'emploi – écart entre le marché de l'emploi et le profil des demandeurs d'emploi (absence de formation – mobilité – confiance en soi – marché de l'emploi au Luxembourg...) De plus en plus de freins à l'emploi : mobilité, garde d'enfant, santé, langue... < Les usagers viennent souvent en dernier recours alors que la situation est déjà fortement dégradée Le premier entretien en permanence induit très souvent plusieurs RDV hors permanence. Un accompagnement sous-entend une relation de confiance et une prise en charge sur le long terme. < Une fois, les charges obligatoires payées, le reste à vivre (alimentation et hygiène) est insuffisant (un repas par jour ou diminution du chauffage) < 17 aides accordées n'ont pas été récupérées (soit 2 610 €): oubli des personnes - difficultés liées au report de la réponse à plusieurs jours, pour des personnes qui sont dans les addictions et/ou dans un état de santé mentale dégradé.
Remarques :	< Aucun chèque à l'énergie n'a été attribué en 2025. < Les travailleurs pauvres ne font pas valoir leurs droits à la prime d'activité par méconnaissance des dispositifs existants. < Malgré l'augmentation de la prise en charge pour le périscolaire, nous n'avons pas eu de sollicitation du service interne.